



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2026 – 006

*Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats*

**COMMANDE PUBLIQUE**

**AVENANT CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DES TOITURES  
BASSES DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération 12-216 du conseil municipal en date du 21 septembre 2012 qui attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des couvertures basses de l'église Saint-pierre à monsieur Berhault, architecte du Patrimoine, gérant de l'agence AEDIFICIO ;
- Considérant la nécessité pour la collectivité de réaliser un avenant pour actualiser la rémunération du maître d'œuvre, autoriser la prolongation de ses missions afin de faire correspondre la durée du marché de maîtrise d'œuvre avec la durée des travaux et permettre la réception définitive ;

**DECIDE**

- De signer, ou son représentant ayant reçu délégation, l'avenant n°1 avec les conditions suivantes :
  - o Actualisation de la rémunération de la maîtrise d'œuvre en plus-value :
    - Montant HT : 1 241.78 € HT
    - Montant TTC : 1 490.14 € TTC
  - o Date achèvement missions de la maîtrise d'œuvre : 05 septembre 2025.

A Tonnerre, le 14 janvier 2026  
Pour extrait conforme,

Cédric LECH  
Maire